

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

Séance du jeudi 21 mai 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 15 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de la délibération n°2026-027 : 12

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de la délibération n°2026-030 : 13

Présents (13) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie ; Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric (arrivé à 20h15, vote à partir de la délibération n°2026-027) ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier (arrivé à 20h35, vote à partir de la délibération n°2026-030) ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe, HIOLLE François

Pouvoirs (2) : M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice donne pouvoir à M. Daniel DURET
Mme BARTHELEMY Violette donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

Secrétaire de séance : Mme DA RUGNA Roselyne

**DELIBERATION
N°2026-025**

**PROPOSITION DE MEMBRES APPELÉS A SIEGER A LA
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Selon l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour la durée du mandat municipal.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette commission est composée du Maire, ou d'un adjoint délégué, Président de droit, de six membres titulaires et six membres suppléants, choisis parmi les contribuables de la commune.

Ces membres sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et la liste des contribuables établie par délibération du conseil municipal doit comporter 24 noms.

Ces 24 noms doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité français ou ressortissants d'un Etat membre de L'Union Européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et cotisation foncière des entreprises),
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La commission communale des impôts directs (CCID) a un rôle consultatif en matière de fiscalité locale, elle intervient principalement dans l'évaluation des biens immobiliers, en contribuant à la détermination de leur valeur locative, base de calcul des impôts locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 13 voix pour, dont 2 pouvoirs,

DECIDE de retenir les contribuables figurant sur la liste suivante :

BARRACHIN Malory
BERNARD-GRANGER Yves
GAY-PERRET Jean-Luc
BASTARD-ROSSET Claude
CLAVEL Henri
CREDOZ Alain
DONZEL-GARGAND Robert
ANGELLOZ-NICOUD Patrice
MAISTRE-BAZIN Didier
GAY-PERRET Jacques
DURET Daniel
CORBINEAU Elodie
TOCHON-FERDOLLET Henri
THIEBAUT Anne
AVRILLON Lionel
RINGUEDE Frédéric
POYET-MOREUL Evelyne
HARZO Emmanuel
MARTIN Elisabeth
BASTARD-ROSSET Edmond
BASTARD-ROSSET Gilles
PERRISSIN-FABERT Frédéric
HIOLE François
BARRACHIN Gérard

DIT que la présente délibération sera transmise au Directeur départemental des finances publiques aux fins d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Roselyne DA RUGNA